

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-084 du 05 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le cinq mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes G. DICKSON – M.-F. NAWROCKI – N. CARON
MM. G. POUILLAUDE - Ph. LEFORT – D. DELEPLACE – D. PORET -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN

M. D. REBOUT a donné pouvoir à M. G. DUE
M. D. DELEPLACE a donné pouvoir à M. D. BASSEUX
M. D. PORET a donné pouvoir à M. J.F. DERCOURT.

Objet : **Commission de Délégation de Service Public – Election des représentants**

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la constitution d'une Commission de Délégation de Service Public.

Monsieur le Président précise que cette Commission est présidée de droit par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou son représentant.

Elle comprend, en outre, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du Conseil Communautaire au scrutin de listes et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Président précise que les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres peuvent être candidats à cette élection.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

☐ de désigner la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

Président : Monsieur Jean-Jacques COTTEL,	Suppléant du Président : Monsieur Yves BONNERRE
Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Pierre COLLE	Monsieur Jean-François DERCOURT
Monsieur Alain CHAUSSOY	Monsieur Christian HEMAR
Monsieur Daniel TABARY	Monsieur Bernard DE REU
Monsieur Jean-Claude MAYEUX	Monsieur Jean-Paul BOUSSEMARD
Monsieur Michel FLAHAUT	Monsieur Gérard DUE

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 05 mai 2014 et transmission en Préfecture le 05 mai 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 05 mai 2014 et transmission en Préfecture le 05 mai 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

